



Procédure alternative au poursuite penale

Par **guicha**, le **30/05/2008** à **08:35**

bONJOUR

je suis convoqué pour une procédure alternative aux poursuite pénales.

les fait son les suivant j'ai passé des coup de fil mallvaients cela a deux personnes et sur une seul matinée j'ai du passé 5 coups de fil a chaque personne et je racrocher directement lorsque c'est personne décrocher.

j'ai etai convoqué au comisariat ou je n'est pas nié les faits.

je regrete mon geste et j'aimerai vraiment reparet cette erreur je voudrais savoir qu elle sont les senction que je risque merci d'avance.